

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
AU 369/02

ÉFAI – 020803 – MDE 16/018/02

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

PEINE DE MORT / TORTURE / PROCÈS INIQUÉ

JORDANIE

Jamal Darwish Fatayer (h)

Londres, le 19 décembre 2002

Le 17 décembre, Jamal Darwish Fatayer, ressortissant palestinien né en Irak, a été condamné à la peine capitale par la Cour de sûreté de l'État pour l'assassinat du diplomate jordanien Naib Umran al Maaytah, abattu en 1994 à Beyrouth. Cette décision fait l'objet d'un pourvoi devant la Cour de cassation. Jamal Darwish Fatayer devrait être transféré dans la prison de Swaqa, où il pourrait être exécuté.

Jamal Darwish Fatayer a été reconnu coupable de « *complot en vue de perpétrer des actes terroristes qui se sont soldés par mort d'homme* » et d'« *appartenance à une organisation illégale* ». Selon les autorités jordaniennes, cet homme est membre du *Fatah-Conseil révolutionnaire* (groupe Abou Nidal), qui est un groupe dissident du *Fatah*, la principale composante de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP). Jamal Darwish Fatayer affirme qu'il a cessé d'adhérer à ce mouvement lorsqu'il a quitté le Liban en 1993.

Jamal Darwish Fatayer a été arrêté par les autorités libyennes à la fin du mois d'octobre 2001, avant d'être remis à la Jordanie le 27 décembre 2001. On lui a alors indiqué que la Cour de sûreté de l'État de Jordanie l'avait condamné à mort par contumace quelques mois plus tôt, à l'issue d'un procès inéquitable.

Le Département des renseignements généraux (DRG) a maintenu Jamal Darwish Fatayer en détention au secret pendant environ un mois avant son transfert dans la prison de Jweidah, située à Amman, la capitale de la Jordanie. L'homme a déclaré qu'il avait fait des « *aveux* » après avoir été torturé et interrogé par des agents du DRG pendant quatre jours. Il a également affirmé que sa famille avait été la cible de menaces.

Jamal Darwish Fatayer soutient qu'il se trouvait au Soudan lorsque Naib Umran al Maaytah a été assassiné, en 1994. Amnesty International a reçu des informations selon lesquelles la Cour de sûreté de l'État n'avait pas tenu compte de cette allégation, ni d'autres éléments de preuve présentés par la défense. Par ailleurs, les avocats de Jamal Darwish Fatayer ont avancé que la cette même instance n'avait pas autorité pour juger cette affaire étant donné que l'assassinat avait été commis au Liban et que leur client avait été appréhendé en Libye avant d'être conduit en Jordanie pour comparaître.

Le 4 décembre 2002, Yaser Muhammad Ahmad Salamah Abu Shannar a été exécuté à la prison de Swaqa. Il répondait des mêmes chefs d'accusation que Jamal Darwish Fatayer (veuillez vous reporter à l'AU 272/02, MDE 16/011/02 du 30 août 2002 et la suivante MDE 16/017/02 du 12 décembre 2002). Selon les informations recueillies, lors de son procès, Yaser Muhammad Ahmad Salamah Abu Shannar a déclaré n'avoir jamais rencontré Jamal Darwish Fatayer.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Amnesty International a déploré à maintes reprises le fait que la Cour de sûreté de l'État, qui se compose pratiquement toujours de juges et d'un procureur militaires, n'offre pas les mêmes garanties d'indépendance et d'impartialité que les juridictions de droit commun. En 1994, le Comité des droits de l'homme des Nations unies s'est déclaré préoccupé par le fait que « *la Cour de sûreté de l'État continu[ait] à jouir de pouvoirs spéciaux* », et a recommandé au gouvernement d'envisager son abolition.

Amnesty International ne cautionne aucunement les crimes violents. Elle est néanmoins opposée en toutes circonstances à la peine capitale, qui constitue le traitement ou châtiment le plus cruel, inhumain et dégradant qui soit. En outre, il n'a jamais été démontré que la peine de mort ait un effet plus dissuasif que les autres châtements ; d'autre part, son application est irréversible.

Treize personnes au moins ont été exécutées en Jordanie depuis le début de l'année. Trois d'entre elles, sinon plus, avaient été condamnées à mort au terme de procès iniques.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en arabe, en anglais, en français ou dans votre propre langue) :

- exhortez le roi à commuer la condamnation à mort prononcée contre Jamal Darwish Fatayer ;
- demandez instamment que Jamal Darwish Fatayer bénéficie d'un nouveau procès, conforme aux normes internationales d'équité ;
- rappelez aux autorités jordaniennes que les « aveux » obtenus sous la contrainte ne peuvent être retenus à titre de preuve ;
- reconnaissez que les États ont non seulement le droit mais aussi le devoir de traduire en justice ceux qui commettent ou projettent de commettre des crimes violents, mais soulignez qu'ils doivent le faire dans le respect des normes internationales d'équité ;
- appelez les autorités à ouvrir sans délai une enquête indépendante sur les actes de torture dont Jamal Darwish Fatayer aurait été victime ;
- faites part de vos préoccupations quant au nombre d'exécutions ayant eu lieu en Jordanie, et demandez instamment aux autorités de ce pays de mettre un terme à cette pratique et d'œuvrer en vue de l'abolition de la peine capitale.

APPELS À :

Roi de Jordanie :

His Majesty King 'Abdallah bin Hussein
Office of His Majesty the King
Royal Palace
Amman, Jordanie

Télégrammes : King 'Abdallah bin Hussein, Amman, Jordanie

Fax : +962 6 462 7421

Formule d'appel : *Your Majesty, / Sire, (Votre Majesté, dans le corps du texte)*

Ministre de la Justice :

Faris Nabulsi
Minister of Justice
P.O. Box 6040
Amman, Jordanie

Télégrammes : Justice Minister, Amman, Jordanie

Fax : +962 6 464 3197

Formule d'appel : *Your Excellency, / Monsieur le Ministre,*

Président de la Cour royale :

Dr Fayez Tarawneh
Chief of the Royal Court
P.O. Box 80
Amman, Jordanie

Télégrammes : Chief of the Royal Court, Amman, Jordanie

Fax : +962 6 463 1452

Formule d'appel : *Dear Dr Tarawneh, / Monsieur,*

COPIES À :

La reine Rania, présidente de la Commission royale des droits humains :

Her Majesty Queen Rania
President of the Royal Commission on Human Rights
Office of Her Majesty the Queen
Royal Palace
Amman, Jordanie

Formule d'appel : *Your Majesty / Madame, (Votre Majesté, dans le corps du texte)*

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de la Jordanie dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 30 JANVIER 2003, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.